

## **Précarité socio-économique et relations familiales intergénérationnelles : l'incidence du mode de fonctionnement familial**

*Evelyne Ribert*  
*CETSAH, CNRS*  
*ribert@ehess.fr*

Dans les situations de vulnérabilité socio-économique, l'entourage, par l'aide qu'il peut apporter, joue un rôle très important. Comme le souligne Robert Castel, le dénuement ne résulte pas de la seule précarité socio-économique, mais de sa conjonction avec l'isolement relationnel (Castel, 1995). Or, différentes études montrent que, plus la précarité professionnelle augmente, plus l'intensité de la sociabilité familiale diminue (Paugam, Zoyem, Charbonnel, 1993). Comment l'expliquer ? Les recherches, essentiellement quantitatives, réalisées en France sur les relations familiales des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion et des sans domicile apportent quelques éléments de réponse. Les premiers travaux menés sur ce sujet ont pointé l'importance des caractéristiques individuelles. Ainsi l'étude de F. Euvrard, S. Paugam, J. Lion effectuée en 1990 auprès d'allocataires du RMI (Euvrard, Paugam, Lion, 1990) montre que la sociabilité familiale des femmes est plus forte que celle des hommes et que les moins de 35 ans ont des relations plus fréquentes avec leur famille que les plus âgés. De façon générale, des femmes sont en effet plus engagées dans les relations familiales. Ce constat n'est nullement propre aux allocataires du RMI. Quant à la sociabilité plus élevée des jeunes, elle reflète le soutien des familles au moment de l'entrée sur le marché du travail et révèle que les liens des allocataires proches de l'emploi sont davantage préservés que ceux des allocataires plus éloignés de l'emploi. L'enquête menée par l'INSEE en 2001 auprès de personnes fréquentant les services d'hébergement et les distributions de repas chauds arrive au même constat en ce qui les relations familiales et amicales, qui ne sont pas distinguées. Il en ressort également qu'« à caractéristiques données, la probabilité d'avoir des relations relativement fréquentes avec son entourage est plus élevée pour les personnes hébergées en logement aidé que pour celles ne bénéficiant que d'un mode d'hébergement plus précaire », en structure collective ou *a fortiori* dans des lieux non prévus pour l'habitation (Monrose, 2004, p. 5).

D'autres études ont au contraire mis l'accent sur l'incidence des caractéristiques des familles. Elles ont ainsi montré par exemple que les allocataires du RMI et les sans-abri ont beaucoup plus fréquemment fait l'objet d'un placement durant leur enfance que la population générale (entre 10 et 20% d'entre eux suivant les études contre 1% en population générale) et qu'ils ont bien plus souvent connu des événements familiaux négatifs avant leur majorité (Aldeghi, 1996), (Marpsat et al., 2000). Mais ces travaux ne permettent pas de déterminer si ces éléments suffisent à expliquer la moindre sociabilité familiale des personnes en situation de précarité qui, en outre, sont loin d'être toutes allocataires du RMI ou sans-abri. Ces différentes recherches, très intéressantes, ne permettent pas davantage de faire la part entre ce qui s'expliquerait par les caractéristiques des individus et par celles des familles. De plus, elles ne prennent en compte que certains aspects de la vie familiale : existence de problèmes liés à la maladie ou au handicap, à des conflits familiaux, etc. Enfin, elles ne nous apprennent rien des processus qui conduisent à l'isolement relationnel. Qu'en est-il donc ? La précarité socio-économique entraîne-t-elle un affaiblissement des relations familiales ? Quels sont les processus qui amènent certaines personnes, dans les situations de vulnérabilité socio-économique, à n'entretenir plus que des liens très ténus avec leurs proches ? Le maintien des relations familiales, qui est la condition de l'éventuelle mise en place d'un soutien matériel, dépend-il des caractéristiques et de la trajectoire de l'allocataire ou de ce qu'on peut appeler le mode de fonctionnement familial ?

Pour répondre à ces questions, j'ai choisi d'étudier les relations familiales, en France, des allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) qui, d'après les recherches effectuées, sont très largement concernés par ce processus d'affaiblissement de la sociabilité familiale. Les allocataires du RMI sont dans une situation de grande précarité socio-économique, le RMI étant le dernier maillon de la protection sociale. D'un montant, en 2007, de 440,86€ pour une personne seule, il est attribué à tous ceux dont les revenus sont inférieurs à cette somme. Je n'ai pas voulu centrer mon travail sur les sans-abri, car j'ai craint, même s'ils sont nombreux à avoir gardé des liens avec leurs proches quand ceux-ci sont en vie (Marpsat et al., 2000), (Monrose, 2004), de n'avoir qu'une vue très partielle des relations familiales dans les situations de précarité et de ne rencontrer que des personnes entretenant des liens très ténus avec leurs apparentés, ce qui aurait pu m'empêcher de comprendre les mécanismes ayant conduit à cet affaiblissement. Les sans-abri percevant le RMI, qui sont minoritaires, font en revanche partie de l'enquête. La population des allocataires du RMI présente en outre l'avantage d'être extrêmement hétérogène, ce qui permet, en comparant les diverses situations, de cerner les processus qui peuvent mener à une situation d'isolement relationnel. Enfin, comme il n'y a pas de limitation de durée à la perception du RMI, il est possible de saisir l'éventuelle évolution des relations familiales au fil du temps.

Une enquête par entretiens semi-directifs a été menée en 2002<sup>1</sup> auprès de 51 allocataires du RMI qui, au moment où ils ont commencé à percevoir cette prestation, avaient encore un lien, même faible, avec l'un au moins de leurs parents ou enfants, afin d'étudier une éventuelle transformation des relations familiales. 400 allocataires ont été tirés au hasard dans les fichiers d'une Caisse départementale d'Allocations Familiales, la Caisse d'Allocations Familiales étant l'organisme qui verse le RMI. Le département du Val de Marne, en région parisienne, a été retenu car il était proche de la moyenne nationale en ce qui concerne divers indicateurs de précarité. Dans le tirage effectué ont été volontairement surreprésentés les allocataires au RMI depuis plus de deux ans, dont les liens familiaux ont le plus de probabilité de pâtir de la situation. 112 des 400 allocataires tirés au hasard ont pu être joints par téléphone. Ils ont répondu à un court questionnaire grâce auquel a été construit un échantillon diversifié de 51 allocataires en fonction du sexe, de l'âge, du niveau de diplôme, de la profession et catégorie socioprofessionnelle, du milieu social d'origine et de la situation au moment de l'entretien. Seules les personnes en couple se sont révélées être nettement sous-représentées. 11 entretiens ont également été réalisés avec l'un des parents des allocataires rencontrés et 7 avec l'un des enfants adultes, afin de recueillir leur point de vue sur les relations et solidarités familiales. Il n'a pas été possible de rencontrer plus d'apparentés en raison du fréquent refus des allocataires. En outre, les apparentés avec lesquels j'ai pu m'entretenir sont essentiellement des femmes et, quand les allocataires avaient plus de 45 ans, exclusivement les enfants adultes, les allocataires s'opposant à toute entrevue avec leurs parents.

Après avoir étudié l'évolution des relations familiales dans les situations de précarité socio-économique, on montrera que celle-ci s'explique pour une bonne part par des modes de fonctionnement familial différent.

### **Les répercussions des situations de précarité socio-économique sur les relations familiales**

Il ressort de cette recherche que la perception du RMI, généralement vécue comme stigmatisante, ne provoque pas, en tant que telle, de rupture des relations familiales. Les allocataires qui n'ont pas de liens avec leurs ascendants ou leurs descendants soit ont déjà perdu

---

<sup>1</sup> Cette recherche a été financée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

leurs parents et n'ont pas d'enfants, soit ont rompu depuis longtemps avec eux, bien avant qu'ils ne touchent le RMI. Le plus souvent, on ne constate pas non plus d'affaiblissement des liens familiaux, même si la précarité socio-économique vient parfois donner le coup de grâce à des relations déjà mises à mal. Quatre processus peuvent être distingués. Deux d'entre eux concernent des femmes dans leurs relations avec leurs parents : le délitement des liens, antérieur au RMI, semble dû, dans ce cas, au déclassement social, que celui-ci soit consécutif à des choix de vie non conformes aux souhaits parentaux ou à une rupture conjugale.

Dans le premier cas, il s'agit de femmes qui n'entretiennent pas de bonnes relations avec leurs parents, et notamment leur mère, depuis, semble-t-il, assez longtemps. Issues de familles de classes moyennes, dans lesquelles une ascension sociale a parfois eu lieu à la génération précédente, ces femmes n'ont pas suivi la voie dont rêvaient pour elles leurs parents, que ce soit aux plans professionnel ou matrimonial. Une certaine distance sociale, culturelle, voire géographique s'est instaurée. Aux yeux des parents, elles auraient connu un déclassement, dont elles seraient responsables dans la mesure où celui-ci découlerait de leurs choix. Les relations se sont en général encore détériorées après le décès du père. Dans ce contexte, la perception du RMI, qui survient à la suite d'un changement professionnel mal négocié — démission, mise à son compte, etc — distend encore les relations. Ces allocataires ne veulent pas dire à leur mère qu'elles reçoivent cette prestation sociale d'autant qu'elles pensent que celle-ci ne leur accordera aucune aide, puisque, dans le passé, elle a déjà refusé de les soutenir matériellement. Les contacts, essentiellement par téléphone et par lettre, déjà rares, s'espacent davantage : deux à quatre fois par an. Précisons que ces femmes entretiennent en revanche des liens forts avec leurs propres enfants.

Dans le second cas, au contraire, les femmes concernées avaient d'excellentes relations avec leurs parents, meilleures parfois que celles de leurs frères et sœurs. Souvent aînées de la fratrie, elles avaient fait un « beau mariage », qui leur assurait un bon niveau de vie ou un certain statut culturel. Elles avaient aussi été soutenues par leurs parents dans leurs choix, parfois originaux, et avaient bénéficié pour certaines de subsides financiers. Les choses changent brutalement avec leur divorce, que désapprouvent fortement leurs parents. Les relations s'affaiblissent considérablement, quand elles ne s'interrompent pas et plus aucune aide ne leur est apportée. Il est possible que leurs frères et sœurs, jaloux des relations privilégiées qu'elles entretenaient avec leur père et leur mère, aient contribué à envenimer la situation. Suite à leur divorce, ces femmes touchent une pension alimentaire. N'ayant souvent pas exercé durablement d'activité professionnelle et arrivant sur le marché du travail à plus de 40 ans, il leur est très difficile de trouver un emploi. Pour ces femmes, leur divorce s'apparente à un déclassement. Il est à noter que, de façon générale, les séparations conjugales augmentent fortement le sentiment de déclassement pour les intéressés et aux yeux de leurs parents (Attias-Donfut et Wolff, 2001). La réussite ou l'échec conjugal sont l'un des éléments qui entrent en ligne de compte dans l'évaluation d'une trajectoire. Ces femmes perçoivent le RMI à la fin de la pension alimentaire. Pas plus que celles qui sont dans le premier cas, elles n'en parlent à leurs parents et, comme elles, elles entretiennent généralement de bonnes relations avec leurs enfants.

Les deux autres processus semblent être des processus de désaffiliation multifactoriels, dont il est difficile de démêler les causes. L'enchaînement des faits est confus. La précarité du travail n'est pas le seul facteur. S'y ajoutent des ruptures conjugales ou des difficultés diverses. Dans ce contexte, la fragilisation ou la rupture des liens avec les proches ne paraissent pas résulter de la seule précarité économique.

Le premier processus concerne des hommes de plus de 50 ans divorcés. Dans le récit que ces allocataires font de leur trajectoire, leur divorce semble souvent jouer un rôle certain. Pourtant, ils disent l'avoir voulu et ne pas le regretter. De façon plus ou moins concomitante, ces hommes ont changé de vie, notamment d'emploi. Peu à peu, ils ont glissé vers la précarité, perdant leur nouveau travail, ayant ensuite du mal à en retrouver un, d'autant que certains

rencontraient des problèmes d'alcool. Parfois issus d'un milieu aisé, ils se sont alors retrouvés à la rue. Le processus a été plus ou moins rapide suivant les individus. Les intéressés n'ont pu faire appel à leurs parents, souvent décédés, quelquefois à l'étranger ou avec lesquels ils entretenaient des relations exécrables. Une enquête quantitative menée par Serge Paugam en 2000 auprès de sans-abri montre que la rupture du couple est citée par environ 25% des hommes et des femmes « en détresse » comme l'une des difficultés ayant conduit à l'extrême précarité et elle est « la difficulté qui a fait basculer la plus souvent citée ». Les hommes concernés par ce processus ont peu à peu perdu tout lien avec leurs enfants. Leurs relations avec ceux-ci s'étaient déjà considérablement détériorées et affaiblies à la suite de leur divorce. Leurs enfants, disent-ils, ne les contactaient que pour leur demander de l'argent. Ils ne cherchaient pas à les voir. Blessés par leur attitude, gênés aussi de ne pouvoir leur offrir l'argent qu'ils leur réclamaient, honteux surtout de leur dénuement, les pères coupent en général les ponts quand ils se retrouvent sans domicile. Après un épisode de très grande précarité, les hommes que j'ai rencontrés avaient retrouvé un logement, plus rarement un emploi. Mais, en général, ils n'osaient pas ou ne voulaient pas recontacter leurs enfants et parfois même ne donnaient pas suite quand ceux-ci parvenaient à retrouver leur trace.

Le deuxième processus concerne au contraire des hommes et des femmes plutôt jeunes, de moins de 35 ans, au chômage depuis plus de 5 ans et célibataires. La mise à mal des relations familiales intergénérationnelles s'explique dans ce cas, si l'on en croit les parents, non par les difficultés rencontrées sur le marché de l'emploi, mais par les problèmes qui les accompagnent : problèmes de toxicomanie, problèmes psychologiques ou psychiatriques. Certains allocataires partagent cette interprétation, d'autres au contraire la rejettent violemment affirmant que leurs difficultés viennent uniquement du fait qu'ils ne trouvent pas de travail. Dans un cas comme dans l'autre, les relations avec les parents n'étaient pas très bonnes depuis plusieurs années. Elles s'étaient parfois détériorées à la suite d'un événement particulier. Certains allocataires ont alors quitté le domicile parental, alternant hébergement chez des amis, nuits en foyer et passages à la rue. Il est impossible de savoir si ce sont les intéressés qui ont décidé de partir ou s'ils ont été poussés dehors par leur famille. Jean-François Laé et Numa Murard (Laé et Murard, 1995), (Laé et Murard, 1996), dans l'enquête qu'ils ont menée dans quatre cités, rendent bien compte de ce processus. Les « grands célibataires », comme ils les appellent, ramènent des problèmes à la maison, à travers les copains qu'ils font venir et le tapage nocturne qu'ils peuvent provoquer ; à cause surtout de leurs accès de violence liés à la consommation d'alcool et des dettes qu'ils contractent dont la famille, finalement, doit s'acquitter. « Ils tirent le dehors dans le dedans » (Laé et Murard, 1995, p. 132). « La famille s'use ». « Dans le monde familial, [expliquent Jean-François Laé et Numa Murard], abandonner l'homme à la rue est une faute grave, mais qui est pardonnable si celui-ci exerce une terreur qui peut faire éclater la famille. Alors la mise à la rue devient une sentence familiale, une punition privée pourrions-nous dire, exercée par le féminin à l'égard d'un homme qui a accumulé les fautes » (Laé et Murard, 1996, p. 33). Puis les liens se distendent. Évitement des enfants d'un côté, auxquels s'ajoutent la honte et la rancœur ; découragement, impuissance puis désintérêt des parents de l'autre. Il existe toutefois des exceptions : quand les parents se pensent responsables des problèmes de leur enfant ou quand l'allocataire, en général une fille, a des enfants en charge. Dans ces cas, les parents tentent de maintenir les liens et parfois soutiennent matériellement. Ils veillent sur leurs petits-enfants. Le processus n'est pas non plus irréversible. Certains jeunes sortent de la toxicomanie, renouent avec leur père et leur mère et réintègrent le domicile familial. Parfois, les allocataires, des hommes, s'accrochent au contraire au domicile parental, en l'occurrence maternel. Ils refusent de le quitter alors que tel serait le souhait de leur mère, en raison de la violence, disent-elles, qu'elles subissent.

Ce sont ces mères qui affirment que leur enfant a un problème psychiatrique. Celui-ci, d'après elles, expliquerait les difficultés qu'il rencontre sur le marché de l'emploi.

Il ressort de l'exposition des quatre processus qui, parmi les allocataires du RMI, conduisent à un affaiblissement des relations familiales que ce n'est pas la perception de cette prestation sociale en tant que telle qui provoque un délitement des liens familiaux. Celui-ci est dû soit à un déclassement antérieur, soit à un phénomène plus général de désaffiliation dont la précarité socio-économique n'est qu'un des aspects. Pour autant, cela n'explique pas pourquoi, dans certains cas, la précarité socio-économique, même si elle n'en est pas la cause, va de pair avec un affaiblissement des relations familiales. Le maintien des liens dépend-il des caractéristiques de l'allocataire ou de celles de sa famille ? Autrement dit résulte-t-il en partie du mode de fonctionnement familial ?

### **L'importance du mode de fonctionnement familial**

Différents travaux sur les allocataires du RMI, on l'a vu, ont souligné l'incidence des caractéristiques des intéressés. Les divers processus esquissés ici en témoignent également. D'autres études ont quant à elles pointé l'importance des caractéristiques des familles. Des recherches menées en population générale ont notamment mis en évidence l'existence, suivant les familles, de différents types de relations et solidarités (Attias-Donfut et al., 2002), (Bonvalet et Maison, 1999), (Coenen-Huther et al., 1994). On peut penser que ceux-ci ont une influence sur le devenir des relations dans les situations de précarité. Mon enquête de terrain accrédite cette hypothèse. À partir des entretiens réalisés avec les allocataires et leurs apparentés, j'ai dégagé différents modes de fonctionnement familial. Fondés sur une enquête qualitative, ceux-ci auraient besoin d'être étayés par un travail quantitatif. Il s'agit donc ici avant tout de pistes de réflexion.

#### *Les critères retenus*

Les modes de fonctionnement familial dégagés diffèrent de ceux mis en évidence dans les diverses études existantes pour deux raisons. D'abord parce que n'ont été prises en compte que les relations et aides entre les parents de l'allocataire et leurs enfants, alors que les autres recherches s'intéressent à l'ensemble des apparentés (Coenen-Huther et al., 1994, p. 350), à ceux qui sont désignés comme proches (Bonvalet et Maison, 1999, p. 52) ou aux échanges entre trois générations (Renaut, 2003). Ensuite parce que les variables retenues ne sont pas les mêmes. Les enquêtes quantitatives se basent en effet sur un nombre relativement limité, bien qu'important, de critères ainsi que sur des réponses standardisées à des questions prédéfinies, alors que les éléments retenus dans le cadre d'une enquête qualitative sont plus variés et qu'une place plus grande est accordée à la signification conférée aux relations et aides reçues.

J'ai tenté de cerner le mode de fonctionnement familial, c'est-à-dire les formes de relations et de solidarités dominantes et, partant, majoritaires entre les parents et l'ensemble des enfants adultes. Si l'allocataire entretient le même type de liens avec les autres membres de sa famille que ses frères et sœurs, on peut en déduire que celui-ci provient du mode de fonctionnement familial. Si, au contraire, ses relations avec les uns et les autres sont singulières, on en conclura qu'elles s'expliquent par ses caractéristiques personnelles. Précisons qu'il n'est pas question d'homogénéiser les relations entre chacun des parents et enfants, celles-ci étant forcément différentes, mais de dégager ce que secrète la famille, le type de liens qu'elle favorise, la façon dont elle les entretient ou non, ses normes, etc. Certaines familles oeuvrent au maintien des relations et retiennent les leurs, d'autres au contraire laissent s'éloigner leurs membres, parfois même, les font fuir. C'est cette action de la famille, plus ou moins consciente, entrelacée dans les échanges, que j'ai essayé de mettre en évidence malgré son caractère implicite, ses

fluctuations et ses ratés : cette toile de fond sur laquelle se nouent des relations particulières entre chacun des parents et enfants. S'il paraît possible de dégager ce qu'insufflent une famille quand les enfants sont nombreux, l'entreprise est beaucoup plus difficile quand ils ne sont qu'un ou deux et quand il n'a pas été possible de rencontrer les parents. C'est à partir des familles apparaissant comme les plus exemplaires qu'ont été élaborés les différents modes de fonctionnement familial, les autres occupant une position intermédiaire. Les critères retenus sont l'ensemble des relations passées et présentes entre les parents et chacun des enfants ainsi que les diverses aides qui ont pu être apportées et reçues par les uns et les autres. Il est ainsi possible d'avoir une vue générale des échanges au sein de la famille par-delà les éventuelles fluctuations conjoncturelles.

Je m'en suis tenue aux relations entre les allocataires, leurs frères et sœurs et leurs parents car il est très difficile, en ce qui concerne les liens entre les allocataires et leurs enfants, de démêler ce qui provient des caractéristiques de l'allocataire et d'un mode de fonctionnement familial, le mode de fonctionnement semblant indissociable du parcours de l'allocataire.

### *Les différents modes de fonctionnement familial*

#### La dislocation

Le premier mode de fonctionnement familial est la « dislocation ». Il concerne des familles nombreuses, d'au moins cinq enfants, qui se caractérisent par la dispersion géographique de leurs membres, par la perte de contacts des parents avec l'un au moins des enfants, enfin par les relations erratiques entretenues avec certains des autres. Les allocataires issus des familles proches de ce mode de fonctionnement étaient souvent dans l'impossibilité d'indiquer le lieu de résidence et la profession de plusieurs de leurs frères et sœurs. Les liens, dans ce cas, paraissent fragiles. La famille laisse s'éloigner voire disparaître les siens. Les conflits et les problèmes souvent importants auxquels elle a été confrontée paraissent aussi avoir poussé certains enfants à prendre leurs distances, voire à couper les ponts, semble-t-il pour se préserver et parvenir à faire leur vie. Les relations entre frères et sœurs sont fréquemment mauvaises. Contrairement à ce qu'il en est dans d'autres groupes de parenté, les difficultés rencontrées n'ont pas débouché sur une cohésion familiale, peut-être parce qu'à travers les formes qu'elles ont prises, elles sont apparues aux intéressés comme internes à la famille : violences conjugales ou des enfants, maltraitance, délinquance, divorce, recompositions familiales. Les familles qui ont un mode de fonctionnement proche de celui-ci cumulent les handicaps. De milieu défavorisé, elles se caractérisent par des revenus très modestes, un faible niveau culturel, une relégation sociale et elles sont parfois issues de l'immigration. Plusieurs décès s'y sont quelquefois aussi produits. Les enfants sont souvent plusieurs à percevoir ou à avoir perçu des minima sociaux. Ils sont en général employés ou ouvriers, même s'il y a des exceptions, certains connaissant une forte ascension sociale.

Si les relations sont chaotiques, l'aide existe. Elle peut prendre la forme d'un hébergement par les parents, de dons en nature, plus rarement financiers et de dépannages ponctuels entre certains frères et sœurs. Tout le monde rencontrant fréquemment des difficultés financières, il semblerait que les membres de ces familles se gênent un peu moins que les autres pour demander de l'aide. Le soutien est apporté au coup par coup et sa répartition sur le long terme est souvent inéquitable entre les enfants. Parfois, les aînés ont reçu des subsides familiaux, dont n'ont pu bénéficier les cadets, arrivés à un moment où les charges familiales étaient trop importantes. Dans d'autres familles, ce sont au contraire les aînés qui sont entrés très tôt sur le marché du travail pour aider leurs parents. Ces inégalités ont pu attiser les jalousies entre frères et sœurs. Les relations sont très fluctuantes. Les enfants qui s'étaient brouillés avec les parents ou certains des membres de leur fratrie peuvent renouer les liens, se rapprocher de ceux avec

lesquels ils étaient en conflits et s'éloigner des autres. Dans ce contexte, le soutien est irrégulier et aléatoire : il dépend de l'état des relations et des moyens disponibles au moment donné.

Par certains aspects, ce premier mode de fonctionnement familial se rapproche du type de parenté mis en évidence par Josette Coenen-Huther, Jean Kellerhals et Malik von Allmen : le « détachement » dont les caractéristiques sont, outre le fait qu'il est plus présent dans les milieux populaires, « un faible niveau d'aide donnée et reçue » ainsi qu'« une distance affective à l'égard des membres de la parenté » (Coenen-Huther, Kellerhals et von Allmen, 1994, p.353). Il s'en différencie toutefois par le caractère erratique des relations et la dislocation de la famille, qui n'apparaissent pas dans la typologie de ces auteurs. Sans doute le mode de fonctionnement familial que j'ai dégagé correspond-il à une fraction du type de parenté distingué par Josette Coenen-Huther, Jean Kellerhals et Malik von Allmen, celui-ci représentant en effet 40% des familles observées. La proximité est plus grande avec le premier groupe de la classification établie par Sylvie Renaut : « les contraintes : solidarités élémentaires, transferts en temps », dans lequel, précise-t-elle, on retrouve presque tous les bénéficiaires du RMI présents dans cette enquête effectuée en population générale auprès de trois générations (Renaut, 2003, p. 28). Composé de familles nombreuses dont les membres ont quitté tôt l'école et sont souvent ouvriers, ce groupe se caractérise par « une certaine distanciation vis-à-vis de la solidarité familiale avec une très faible activation du réseau d'entraide » (Renaut, 2003, p. 27), même si la co-résidence y est relativement répandue. Surtout, il est marqué par des « configurations familiales chaotiques » : veuvage précoce à la génération des grands-parents, recomposition familiale et mésentente parentale à la génération des parents et des enfants. Les relations entre les membres de la famille n'étant appréhendées qu'à travers une seule variable, la fréquence des contacts, il est impossible de savoir s'il existe d'autres points communs. Le fait que les « contraintes » représentent 20% des lignées accrédite toutefois l'idée que la « dislocation » ne correspondrait qu'à une partie de ce groupe.

### Le détachement

Le deuxième mode de fonctionnement familial est le détachement. Dans ce cas, les mères des allocataires, veuves ou divorcées, ont des relations assez peu fréquentes avec leurs enfants. Ayant déménagé depuis qu'elles se sont retrouvées seules pour s'installer dans un endroit plus plaisant ou refaire leur vie avec un nouveau compagnon, elles n'habitent pas dans la même région qu'eux. Certaines se sont ainsi établies sur la côte d'Azur pour leur retraite. Les mères ont en général plus de 60 ans et les allocataires autour de 40-50 ans. Entre les uns et les autres, le contact est maintenu. Les visites sont rares, mais il y a des échanges téléphoniques ou épistolaires quelques fois par an. La distance qui s'est instaurée ne trouve pas son origine dans des conflits ou des problèmes familiaux, comme c'était le cas dans le premier type de fonctionnement, mais plutôt dans des oppositions autour des choix de vie des enfants, dans les trajectoires qui ont divergé ou simplement dans le désir d'indépendance maternelle. Les familles proches de ce mode de fonctionnement sont celles dans lesquelles le parcours original de la fille, allié à son déclassement, ont provoqué un affaiblissement des relations.

Ces mères sont décrites par leurs enfants, des filles en l'occurrence, comme dépourvues de « fibre maternelle ». Peu affectueuses, proches de leurs sous, elles seraient aussi peu enclines à apporter un soutien. Même les cadeaux seraient rares. En outre, aides et dons seraient très inégalement répartis entre les enfants. Une logique de l'affinité dominerait. Bien qu'il y ait des exceptions, les familles qui ont un fonctionnement proche de celui-ci semblent plutôt issues des classes moyennes, les parents ayant parfois connu une ascension sociale. Le nombre d'enfants y est en général réduit. Le type de relations que les allocataires entretiennent avec leurs propres enfants adultes est en revanche radicalement différent. Ces femmes sont en effet très proches de leurs enfants qu'elle voit régulièrement et avec lesquels l'entraide est importante.

Le type de fonctionnement familial dégagé ici est fragile, parce que les familles concernées sont peu nombreuses, le nombre d'enfants réduit, qu'il ne m'a pas été possible d'interroger les mères et que, parfois, le frère ou la sœur semble entretenir de meilleures relations avec la mère. Il est donc difficile de démêler ce qui résulte d'un mode de fonctionnement familial et du lien singulier qui s'est tissé entre l'allocataire et son parent. Ce qui donne toutefois une certaine validité à ce type de fonctionnement familial est qu'il est conforté par la typologie établie par Sylvie Renaut. Il présente en effet un ensemble de points communs avec le troisième groupe dit des « stratèges : solidarités instrumentales, aide à la promotion sociale », le principal étant que ce groupe « tend à privilégier les relations entre les parents et les jeunes adultes, tandis que les grands-parents, sans être totalement absents, sont moins impliqués » (Renaut, 2003, p. 29). Les niveaux d'étude et de revenu des « stratèges » sont plus élevés que ceux des « contraints » et des « traditionnels » et la génération des grands-parents « est particulièrement bien dotée en valeurs mobilières et en immobilier résidentiel (logement principal et résidence secondaire) ». « On a le sentiment », explique Sylvie Renaut, « que [l'] indépendance économique [des grands-parents] est aussi la clé de [leur] indépendance vis-à-vis de [leurs] enfants, qu'ils ont moins besoin de solliciter ». Elle précise en outre que cette génération a souvent connu précocement le veuvage. « On peut penser », poursuit-elle, « que, pour partie, l'ancienneté du veuvage du parent survivant, la mère le plus souvent, l'a conduit à conquérir plus d'indépendance dans son mode de vie » (Renaut, 2003, p. 29). Les autres variables retenues différant de celles que j'ai prises en considération, il n'est pas possible de savoir s'il existe d'autres similitudes. D'après Sylvie Renaut, ce groupe représente 18% des lignées. On aurait pu par ailleurs rapprocher encore une fois ce mode de fonctionnement familial du type « détachement » dégagé par Josette Coenen-Huther, Jean Kellerhals et Malik Von Allmen, mais, dans ce cas, on aurait perdu sa spécificité par rapport à celui que j'ai appelé « la dislocation ».

### L'autonomie

Le troisième mode de fonctionnement familial se caractérise par une certaine distance dans les relations avec les proches allié à l'existence d'un soutien en cas de coup dur. Les discussions sont peu présentes, les fêtes et réunions de familles rares et les grandes effusions absentes. Parfois mêmes les contacts sont restreints. Chacun mène sa vie. Quelquefois les trajectoires des uns et des autres divergent, ce qui est susceptible d'accentuer la distance. Il peut aussi y avoir des conflits mais ils ne conduisent pas à la remise en cause du lien. En temps normal, l'entraide est peu importante. En revanche, en cas de besoin, parents et enfants savent qu'ils peuvent compter les uns sur les autres. On se doit solidarité, du moins dans les situations de nécessité. Le soutien semble, dans les familles proches de ce type de fonctionnement, répondre à des normes assez strictes. La demande doit être justifiée et il n'est pas question d'aider quelqu'un qui ne ferait pas d'efforts. Normalement, on doit se débrouiller seul. Le soutien est donc limité à des situations particulières, le plus souvent perçues comme transitoires, et subordonné à la bonne conduite du bénéficiaire. Il est en outre fréquemment assez parcimonieux. Généralement en nature, il peut prendre parfois la forme de prêts ou de dons d'argent pour permettre à l'intéressé de monter un projet : commerce, entreprise... Il est accordé aux enfants en fonction de leurs besoins.

Ce troisième type de fonctionnement familial se trouve dans des familles dans lesquelles les grands-parents étaient en général d'un milieu très modeste. Ils ont eu une vie dure et ont pu rencontrer d'importantes difficultés économiques. La génération intermédiaire doit ou a dû elle-même parfois faire face à des conditions de vie difficiles, mais elle a souvent connu une certaine ascension sociale, à force de travail et de sacrifices, disent les enfants. Les parents sont alors ouvriers qualifiés, petits artisans ou commerçants. Ils aimeraient que leurs descendants

réussissent et les soutiennent matériellement dans les périodes de précarité, même s'ils ne comprennent pas toujours les choix de ces derniers, s'étonnant de les voir rechercher certains types de poste et dédaigner d'autres emplois. Ce mode de fonctionnement se rencontre également dans des milieux beaucoup plus aisés où il y a eu des conflits familiaux importants qui, sans conduire à des ruptures, ont instauré une certaine distance. Quelle que soit l'origine sociale des familles, les allocataires peuvent appartenir à la génération des parents ou à celle des enfants. Les uns et les autres disent que la tradition de solidarité est ancienne, liée, dans un cas, à la vie difficile d'autrefois, dans l'autre, aux convenances sociales.

A certains égards, ce troisième mode de fonctionnement familial se rapproche de « l'instrumentalisme », type de parenté défini par Josette Coenen-Huther, Jean Kellerhals et Malik von Allmen comme alliant un certain détachement affectif et une solidarité importante sur le plan des services (Coenen-Huther, Kellerhals, von Allmen, 1994). Il s'en différencie toutefois par le fait que, dans l'« instrumentalisme », les intéressés ne pensent pas pouvoir compter sur une aide de la part de leurs proches. D'après Josette Coenen-Huther, Jean Kellerhals et Malik von Allmen, cette forme de parenté se retrouve dans environ 20% des familles. Il semble également exister des points communs entre le type de « l'autonomie » et le groupe que Sylvie Renaut appelle les « traditionnels : solidarités mécaniques et services domestiques ». Ce groupe, écrit-elle « le plus important en volume, [33% des lignées], rassemble des familles dont les échanges restent limités et fortement concentrés sur la sphère domestique » (Renaut, 2003, p. 28). Les grands-parents sont parfois confrontés à des difficultés financières et les niveaux d'instruction témoignent d'une scolarité courte. Sur ces plans, il y a convergence avec les caractéristiques des familles proches du type de « l'autonomie ». En ce qui concerne la profession, on constate en revanche une certaine divergence dans la mesure où ce troisième mode de fonctionnement inclut des familles dans lesquelles les membres de la génération intermédiaire sont artisans ou commerçants, alors que, dans la typologie de Sylvie Renaut, ces professions se retrouvent plutôt dans le groupe plus aisé des « conservateurs ».

### L'échange régulier

Le quatrième type de fonctionnement familial se caractérise par des contacts fréquents et une entraide importante. Parents et enfants se téléphonent souvent et se voient régulièrement, même quand ils habitent à une certaine distance les uns des autres. Les enquêtés soulignent les liens affectifs forts qu'ils entretiennent avec leurs proches. Dès lors, quand l'un des enfants rencontre une difficulté, les parents en sont vite informés et lui apportent si nécessaire un soutien. L'aide prend la forme de cadeaux assez conséquents ou de dons d'argent. Elle est distribuée aux enfants selon leurs besoins. Les parents semblent toutefois veiller à respecter une certaine équité. Les enfants, de leur côté, disent ne pas tenir la comptabilité de ce qui est octroyé aux uns et aux autres. Si le soutien peut être important, il n'est pas pour autant automatique. Les parents ne veulent pas faire de leurs enfants des assistés. L'aide est donc limitée et subordonnée à certaines conditions. La solidarité familiale est quant à elle fortement valorisée. Aux yeux des parents, elle est une valeur qu'ils essaient de transmettre à leurs enfants. Ils incitent ceux-ci à faire preuve entre eux de solidarité, que ce soit en cas de difficultés ou dans la vie quotidienne. La solidarité, pensent-ils, est l'une des clés de la réussite.

On trouve ce type de fonctionnement dans des familles aisées qui tentent d'éviter le déclassement de leurs membres et dans des familles où les parents, d'origine modeste, ont connu une ascension sociale. Les parents appartiennent alors en général aux professions intermédiaires. Diplômés du supérieur, les enfants perçoivent le RMI avant de décrocher leur premier emploi de cadre, le temps de percer dans le métier artistique qu'ils ont choisi — du moins est-ce ce qu'ils espèrent —, ou, beaucoup plus rarement, après avoir connu des déboires avec l'entreprise qu'ils ont montée. Les parents ont fortement soutenu leurs enfants dans leurs études, en les

encourageant, les conseillant et les aidant quand ils le pouvaient, tout en respectant leurs désirs. L'ascension sociale semble parfois être ici un projet familial, auquel collaborent les différents membres de la famille.

Ce mode de fonctionnement évoque ce que Josette Coenen-Huther, Jean Kellerhals et Malik Von Allmen appellent le « familialisme », c'est-à-dire un type de parenté qui se caractérise par une forte expressivité, d'importantes normes de solidarité et une entraide conséquente (Coenen-Huther, Kellerhals, von Allmen, 1994). Présent dans 25% des familles, celui-ci est plus fréquent dans les milieux favorisés. Ce mode de fonctionnement se rapproche aussi du cinquième et dernier groupe distingué par Sylvie Renaut : « les successeurs : solidarités réciproques, tout type d'échange », qui est « marqué par une forte implication des ascendants pour les aides financières aux descendants » (Renaut, 2003, p. 31) et représente 11% des lignées. Il s'en distingue toutefois par son origine globalement plus modeste. Dans les familles qui font partie du groupe des « successeurs », on compte en effet une « proportion de cadres chez les grands-pères, deux fois plus importante que dans l'ensemble » (Renaut, 2003, p. 31) et plus de 50% des membres de la génération des parents sont bacheliers. Ces situations restent rares dans les familles que j'ai rencontrées. L'aide des grands-parents aux petits-enfants n'y est pas non plus très fréquente à la différence de ce qu'observe Sylvie Renaut.

Ce mode de fonctionnement présente enfin également des similitudes avec le « type d'organisation familiale » que Catherine Bonvalet et Dominique Maison appellent « la famille-entourage dispersée » (Bonvalet et Maison, 1999). À partir de divers indicateurs mesurant la fréquence des contacts, l'entraide et les affinités, Catherine Bonvalet et Dominique Maison distinguent des « types d'organisation familiale » à l'intérieur des groupes de parenté en fonction de l'étroitesse des liens entre les ménages et de la logique régissant les relations familiales. Leur typologie n'est pas exhaustive. Ils ne mettent en évidence que les types les plus saillants. Parmi eux, il y a la « famille-entourage dispersée », qui se caractérise par une forte solidarité et des contacts au moins hebdomadaires entre ses membres, alors même que ceux-ci résident à une certaine distance les uns des autres. Ce type d'organisation familiale est plus présent dans les milieux aisés, moins tributaires que les milieux populaires de la proximité géographique pour entretenir les relations. Elle concerne 15% des enquêtés.

#### La « famille-entourage locale »

Le dernier mode de fonctionnement familial correspond à ce que Catherine Bonvalet et Dominique Maison nomment la « famille-entourage locale » (Bonvalet et Maison, 1999). Celle-ci désigne un type d'organisation dans lequel deux ou trois ménages apparentés se citent comme proches, « habitent la même commune ou une commune limitrophe », se voient au moins une fois par semaine et s'entraident. Les familles que j'ai rencontrées, dont le mode de fonctionnement s'apparente à celui de la « famille-entourage locale », s'en distinguent toutefois par une caractéristique : ce ne sont pas seulement deux ou trois ménages qui vivent ainsi, mais les parents et l'ensemble des enfants adultes dont fait partie l'allocataire. Quand ils ont quitté le domicile parental, souvent assez tardivement, les enfants ont pris un logement à proximité de celui de leurs parents. Les uns et les autres se voient très fréquemment : plusieurs fois par semaine, parfois une fois par jour. Catherine Bonvalet et Dominique Maison parlent, pour désigner les familles dans lesquelles les contacts sont quotidiens, de « famille-entourage locale semi-cohabitante ». Dans ce cas, comme l'expliquent Catherine Bonvalet et Dominique Maison, « le désir de “vivre avec”, sans pour cela cohabiter, est très fort et l'emporte sur le reste » (Bonvalet et Maison, 1999, p. 58). C'est effectivement en général la raison avancée par les allocataires que j'ai rencontrés pour expliquer pourquoi ils se sont installés près de leurs parents. Cette proximité procure en outre une série d'avantages pratiques et économiques, dont on peut penser qu'ils interviennent aussi dans le choix du lieu de résidence. Elle permet en effet de

bénéficiaire de nombreux services de la part de la parenté. Les parents gardent ainsi très souvent les petits-enfants, parfois avec l'aide de l'allocataire. Certains enfants viennent aussi manger chez leurs parents plusieurs fois par semaine. Pareille proximité favorise enfin les échanges de conseils, les coups de main et le soutien moral. Parents et enfants parlent entre eux des problèmes qu'ils rencontrent. Ils se confient les uns aux autres. Pour eux, le réconfort que leur apportent leurs proches est très important.

Dans les familles de milieu populaire proches de ce mode de fonctionnement, les dons d'argent sont très fréquents et parfois assez conséquents. L'argent circule en tous sens, les membres du groupe de parenté se dépannant constamment. On ne se rembourse pas, car l'aide tourne. Chacun en bénéficie à tour de rôle, en fonction de ses besoins. L'aide s'apparente à une « aide pour la subsistance » (Pitrou, 1992). Les uns et les autres peuvent aussi se cotiser pour permettre à l'un d'eux d'acheter une voiture ou le matériel qui lui est nécessaire pour son travail. L'important, dans ce contexte, est de savoir qu'en cas de coup dur, on peut compter sur les siens. Enfin, quand l'allocataire est hébergé par ses parents, les budgets sont souvent communs. Tel n'est pas le cas dans les familles proches de ce mode de fonctionnement qui appartiennent à des milieux plus favorisés. Si les liens sont aussi forts et les échanges aussi intenses, les dons d'argent sont plus limités et vont principalement des parents aux enfants.

Ce mode de fonctionnement familial se retrouve dans les milieux populaires et chez les indépendants. Quand les parents sont indépendants, les enfants appartiennent fréquemment aux professions intermédiaires ou aux cadres et professions intellectuelles supérieures. Quand les parents sont ouvriers ou employés, les enfants le sont également. Les familles concernées sont souvent issues de l'immigration. D'après les enquêtés, la forte solidarité dont ils font preuve s'expliquerait par leurs origines culturelles, les familles françaises étant perçues comme plus individualistes. La recherche menée par Claudine Attias-Donfut sur le vieillissement des immigrés en France tend à corroborer cette analyse. « Les immigrés », écrit-elle, « font preuve d'une grande générosité en termes de transferts monétaires tant en direction des parents que des enfants » (Attias-Donfut, 2006, p. 161). Ce type de fonctionnement paraît fréquemment hérité du passé. Il caractérisait déjà les relations que les parents de l'allocataire entretenaient avec leurs propres parents et leurs frères et sœurs, quand ils ne cohabitaient pas ensemble. Au pays, les uns et les autres résidaient parfois dans l'immeuble familial, chacun disposant d'un étage. En France, les enfants sont un peu plus loin : ils vivent dans les immeubles alentour. « Ce mode de vie familial », écrivent Catherine Bonvalet et Dominique Maison, « s'apparente (...) à une cohabitation de proximité ou "cohabitation communale" (...) qui remplacerait la cohabitation domestique entre générations (...) » (Bonvalet et Maison, 1999, p.56). Certains membres de la famille élargie, comme des frères et sœurs des parents, se joignent parfois à ce mode de fonctionnement familial, qui peut aussi concerner tout un groupe. Claudine Attias-Donfut fait le même constat : « le réseau familial d'entraide des immigrés », explique-t-elle, « est moins exclusivement concentré sur la ligne générationnelle » que ce n'est le cas dans la population générale « et il fait plus de place aux échanges au sein de la fratrie » (Attias-Donfut, 2006, p. 255).

Après avoir distingué ces différents modes de fonctionnement, il reste à déterminer si ceux-ci expliquent l'évolution des relations familiales dans les situations de précarité ou si les caractéristiques, la trajectoire et le comportement de l'allocataire constituent les facteurs essentiels.

#### *Incidence de la trajectoire de l'allocataire ou du mode de fonctionnement familial*

Dans les familles dont le mode de fonctionnement est proche de « la dislocation », les relations que l'allocataire entretient avec ses parents et ses frères et sœurs semblent en général

d'abord s'expliquer par le type de fonctionnement familial. Elles ne lui sont nullement spécifiques. Ces familles, on l'a vu, conduisent souvent leurs membres à prendre leurs distances et elles ne font rien pour les retenir. En outre, la précarité n'y est pas disqualifiante et ne provoque pas d'affaiblissement des relations. Les caractéristiques des allocataires n'expliquent donc pas, en général, les liens qu'ils entretiennent avec leurs parents et leurs frères et sœurs. Il y a une seule situation dans laquelle elles influencent leurs relations avec leur famille : quand ils créent des problèmes, comme dans les cas de violence, de vols, d'endettement qui ont été évoqués au début de cet article. Encore les allocataires ne sont-ils parfois pas les seuls dans le groupe à occasionner ou à avoir occasionné des troubles. Précisons que, dans ce cas-là, la détérioration des liens n'est pas propre aux familles proches de ce mode de fonctionnement. On la retrouve dans toutes les familles. En revanche, quand la déviance d'un des enfants ne retentit pas sur le groupe — si l'intéressé par exemple fait de la prison ou a une activité délinquante à l'extérieur — assez souvent, elle ne nuit pas aux relations, bien que les membres de la famille condamnent ses agissements. Elle conduit parfois à des mésententes, mais pas toujours.

Dans les familles marquées par le détachement, les relations entretenues par l'allocataire avec sa mère semblent d'abord s'expliquer par le mode de fonctionnement familial caractérisé par la distance affective, l'indépendance et une faible entraide. Pour autant, la trajectoire de l'allocataire a elle aussi une incidence, dans la mesure où les parents sont très sensibles au déclassement qui conduit, on l'a vu, à une détérioration des relations. Dans ce cas, le mode de fonctionnement familial et les caractéristiques de l'allocataire interagissent.

Dans le mode de fonctionnement dit « l'autonomie », le parcours et les choix de l'allocataire semblent jouer un grand rôle dans les relations que celui-ci entretient avec ses parents. Dans les familles proches de ce type, les liens sont en effet marqués par une certaine distance. Celui qui veut s'éloigner de la famille peut le faire : il ne sera pas rappelé à l'ordre. S'il n'informe pas ses proches de sa situation et ne sollicite pas d'aide, il risque fort aussi de ne bénéficier d'aucun soutien, sans compter que l'éloignement géographique nuit en général aux relations et à l'entraide. Le soutien et même le maintien des relations sont par ailleurs assujettis au respect de certaines règles : les bénéficiaires doivent être travailleurs et économes. Certains écarts de conduite, comme l'adultère par exemple, peuvent également détériorer gravement les relations familiales, voire provoquer leur rupture, d'autant qu'en l'absence de liens étroits, le père et la mère ne cherchent pas nécessairement à comprendre le comportement de l'intéressé et ne tiennent pas absolument à maintenir le contact. Dans ce mode de fonctionnement, les relations entretenues par les allocataires avec leurs parents dépendent donc fortement de leur trajectoire et de leurs caractéristiques.

Dans les familles dont le mode de fonctionnement s'apparente à « l'échange régulier », les contacts, on l'a dit, sont plus fréquents et les liens plus résistants, d'autant qu'ils ne sont pas mis à mal par l'éloignement géographique. Les parents veillent au maintien des relations. Ils se montrent aussi davantage compréhensifs par rapport aux choix que leurs enfants peuvent faire. Ces familles sont toutefois très sensibles au déclassement ainsi qu'au respect de certaines normes de comportements, comme on a pu le voir dans le cas des femmes dont les relations avec leurs parents se sont brutalement dégradées à la suite de leur divorce. Si le soutien accordé est souvent assez conséquent, en raison des ressources financières des parents, s'il peut servir aussi à aider un enfant aux projets professionnels un peu atypiques, il doit permettre à terme à l'intéressé de sortir de sa situation. Si celui-ci n'y parvient pas, l'aide peut lui être retirée et les liens risquent de se détériorer. Les relations entretenues avec les proches dans les cas de précarité semblent donc d'abord s'expliquer par le type de fonctionnement familial en vigueur, mais la trajectoire et les choix de l'intéressé interviennent également.

Les « familles-entourage locales » sont celles qui retiennent le plus leurs membres. Si elles sont très attachées au respect des normes de solidarité, à certaines règles morales et à l'éthique du travail, elles ne rejettent pas pour autant ceux qui y dérogent. Tout le monde fait

alors bloc pour soutenir celui qui traverse une période difficile et l'aider à revenir dans ce qu'on pourrait appeler le « droit chemin ». Le soutien, apporté par les différents membres de la parenté, pèse moins que quand il ne repose que sur une personne ou sur le couple parental. Il peut donc être plus durable. Toutefois quand l'un des membres du groupe refuse de participer à la solidarité familiale, une certaine distance s'instaure. Si ces familles retiennent leurs membres, elles n'empêchent pas pour autant celui qui le souhaite de partir. Certains ont ainsi émigré vers la France. Ce faisant, ils se sont coupés de la sociabilité et de la solidarité familiales, ce mode de fonctionnement étant incompatible avec l'éloignement géographique. Si cette émigration semble d'abord motivée par des raisons économiques, il est possible que ces allocataires aient aussi souhaité s'éloigner d'une famille qu'ils pouvaient percevoir comme un peu envahissante, la contrepartie de ce mode de fonctionnement familial étant qu'il peut être difficile de préserver son indépendance. Dans les « familles-entourage locales », l'évolution des relations dans les situations de précarité s'explique donc d'abord par le type de fonctionnement, même si, dans certains cas, la trajectoire des allocataires est déterminante.

À l'issue de ce panorama, on peut dire que le mode de fonctionnement familial explique pour une bonne part le devenir des liens que les personnes confrontées à des difficultés socio-économiques entretiennent avec leurs parents. La protection apportée par la famille contre la désaffiliation et le soutien fourni, qui peut se révéler décisif, diffèrent selon le type de fonctionnement. Certains parents oeuvrent au maintien des relations avec leurs enfants, d'autres non. Pour autant, la trajectoire de l'allocataire a également une incidence et notamment son éventuel éloignement géographique et social. Même dans les familles qui retiennent leurs membres, certains prennent leurs distances, alors que dans celles où les enfants se sont dispersés, il en est qui restent proches des parents. Souvent, toutefois, le mode de fonctionnement familial et les relations particulières qui se sont tissées entre l'allocataire et son père et sa mère favorisent certaines trajectoires. Celles-ci interagissent ensuite avec les liens familiaux, creusant encore la distance ou renforçant la proximité.

On s'en est tenu ici à l'examen des liens et solidarités entre l'allocataire et ses parents, car, en ce qui concerne les relations que celui-ci entretient avec ses enfants, il est difficile de dissocier les effets du mode de fonctionnement familial de ceux de son parcours. Toutefois, pour avoir un aperçu global de l'évolution des relations familiales dans les situations de précarité, il faut prendre en compte les liens avec les enfants adultes. On peut distinguer trois types d'évolution des relations. Quand les difficultés professionnelles et économiques surviennent alors que les enfants ont déjà quitté le domicile parental, les liens en général ne se transforment pas, sauf si le parent allocataire, honteux de sa situation, espace les contacts. Quand elles résultent d'un événement qui s'est produit alors que les enfants étaient petits et dont le parent n'est pas responsable (veuvage, séparation à la suite de violences conjugales, etc), celui-ci forme avec ses enfants un groupe extrêmement soudé. Ces relations intenses et cette forte solidarité perdurent. Les enfants adultes aident alors fortement leur parent devenu allocataire. Quand, au contraire, les difficultés économiques font suite à un divorce ou à des décisions jugées répréhensibles par les enfants, qui sont intervenus alors que ceux-ci étaient encore au domicile parental et dont de plus ils ont pâti, les relations se dégradent fortement, voire se rompent, non à cause de la précarité économique, mais du comportement passé du parent concerné. Les enfants considèrent que celui-ci n'a pas assumé son rôle de père ou de mère. Dans les deux dernières situations, on le voit, le mode de fonctionnement familial et la trajectoire de l'allocataire sont imbriqués. Les difficultés rencontrées par le parent et les efforts qu'il a faits pour s'en sortir ont d'un côté été à l'origine d'une forte cohésion familiale, qui débouche ensuite sur un mode de fonctionnement de type de « l'échange régulier » ou de la « famille-entourage locale », de l'autre

la séparation parentale et les décisions prises par l'allocataire ont conduit à un délitement des liens.

### **Conclusion**

Il ressort de l'enquête que j'ai menée auprès de 50 allocataires du RMI et de certains de leurs apparentés que la perception de ce minimum social ne provoque pas, en elle-même, d'affaiblissement des relations familiales. Les cas où l'on assiste à un délitement des liens sont rares et celui-ci est alors consécutif soit à un déclassement antérieur, soit à un processus de désaffiliation plus général. Si la précarité socio-économique n'entraîne pas en tant que telle une mise à mal des relations familiales, il n'empêche qu'elle s'accompagne parfois d'un affaiblissement des liens. L'évolution des relations entretenues avec les parents semble s'expliquer pour une part importante par le mode de fonctionnement familial, c'est-à-dire le type de liens que la famille impulse, la façon dont elle œuvre ou non à leur maintien, ses normes, etc. La trajectoire, le comportement et les choix passés et présents de l'allocataire interviennent aussi. Celui-ci peut par exemple s'être éloigné. Dans bien des situations cependant, il semblerait que le mode de fonctionnement familial ait une incidence sur le parcours des enfants qui, lui-même, interagit ensuite avec les relations familiales. Quant aux liens avec les enfants, il est difficile de faire la part entre ce qui relève d'un côté d'un mode de fonctionnement familial, de l'autre de la trajectoire et des décisions passées de l'allocataire.

Reste à savoir si le type de relations et les styles de solidarité qui caractérisent chacune des formes familiales qui ont été distinguées dans cet article relèvent vraiment de « modes de fonctionnement familial » ou s'ils s'expliquent simplement par les moyens dont disposent les familles. Sylvie Renaut, dans son étude, certes plus centrée sur l'entraide, arrive à la conclusion que « les profils des familles montrent une interdépendance entre les modèles d'échanges intergénérationnels, tels qu'ils ressortent de la typologie, et les contraintes (*versus* ressources) économiques et sociales du groupe » (Renaut, 2003, p. 32). En d'autres termes, les moyens déterminent les pratiques. Pour autant, Sylvie Renaut précise que « l'hypothèse alternative de qualifier le fondement des solidarités familiales intergénérationnelles selon les groupes de familles n'est pas nécessairement invalidée ». Le facteur économique pourrait cacher des normes et habitudes familiales différentes suivant les groupes. Les modes de fonctionnement familial que j'ai mis en évidence accréditent cette idée. En effet, les moyens dont disposent les familles proches de la « famille-entourage local » ne sont pas plus élevés que ceux des familles proches du type de « l'autonomie » et l'étude fine des relations révèle des façons diverses de tisser et d'entretenir le lien. L'enquête de Claudine Attias-Donfut sur le vieillissement des immigrés conforte cette analyse (Attias-Donfut, 2006). Elle montre par exemple que si les transferts d'argent sont déterminés par le niveau de revenu, ils le sont aussi par le pays d'origine et que le sens des échanges, à la fois descendant, ascendant et horizontal, est spécifique aux immigrés. On peut donc faire l'hypothèse qu'il existerait bien des modes de fonctionnement familial différents.

### **Bibliographie**

Aldeghe Isa, CREDOC, 1996, *Les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion: profils, parcours antérieurs, rapports à l'emploi et à la famille*, n°173.

Attias-Donfut Claudine, 2006, *L'enracinement, Enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, Paris, Armand Colin.

Attias-Donfut Claudine, Lapierre Nicole et Segalen Martine, 2002, *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob.

Attias-Donfut Claudine et Wolff François-Charles, 2001, “La dimension subjective de la mobilité sociale”, *Population*, 56(6), p. 1-40.

Bonvalet Catherine et Maison Dominique, 1999, “Famille et entourage, le jeu des proximités ”, in *La famille et ses proches, L'aménagement des territoires*, Catherine Bonvalet, Anne Gotman et Grafmeyer Yves (eds.), Paris, PUF - INED, p. 27-67.

Castel Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

Coenen-Huther Josette, Kellerhals Jean et Allmen Malik Von, 1994, *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne, Réalités sociales.

Euvrard F, Paugam S et Lion J, 1990, “Atouts et difficultés des allocataires du RMI, rapport d'étape”, *Documents du CERC (Centre d'Étude des Revenus et des Coûts)*, 102.

Laé Jean-François et Murard Numa, 1995, “L'homme à la rue ”, in *Les récits du malheur*, Paris, Descartes et Cie, p. 131-150.

Laé Jean-François et Murard Numa, 1996, “Célibataire à la rue”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 113, p. 31-39.

Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie et al., 2000, *La rue et le foyer, une recherche sur les sans domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Paris, INED-PUF.

Monrose Murielle et DREES, 2004, “Les contacts familiaux et amicaux des personnes sans domicile”, *Études et Résultats*, 311.

Paugam Serge, Zoyem Jean-Paul, Charbonnel J. M et CERC, 1993, “Précarité et risque d'exclusion en France”, *Documents du CERC (Centre d'Étude des Revenus et des Coûts)*, 109.

Pitrou Agnès, 1992, *Les solidarités familiales, vivre sans famille?* Toulouse, Privat.

Renaut Sylvie, 2003, “L'entraide familiale dans un environnement multigénérationnel”, *Recherches et Prévisions*, 71, p. 21-44.